



Questionnaire aux listes se présentant aux élections cantonales 2011 sur le département d'Ille – et - Vilaine

Nom de la liste :

Nom du candidat (représentant la liste / s'exprimant en son nom propre *) :

* rayer la mention inutile

Dialogue social : *Il est formellement organisé autour des instances consultatives (CTP, CAP, CHS) composées paritairement de représentants de la collectivité (élus et administration) et d'élus du personnel.*

Vous engagez –vous :

- à participer assidument et en délégation complète à ces instances ? Oui Non
- à prendre en considération les avis émis ? Oui Non

Pouvoir d'achat : *L'État et le statut conditionnent le salaire des fonctionnaires territoriaux. Néanmoins, les Collectivités disposent d'une marge de manœuvre dans la gestion des carrières des agents, la fixation de leur régime indemnitaire, le niveau des œuvres sociales et le niveau de rémunération des assistants familiaux (près de 900 personnes).*

Vous engagez –vous à ouvrir des négociations immédiates sur :

- une augmentation uniforme du Régime indemnitaire, bloqué depuis 2005 ? Oui Non
- l'augmentation du salaire des assistants familiaux afin d'atteindre un smic pour l'accueil d'un enfant ? Oui Non

Emploi : *Face aux transferts de compétences non compensés financièrement par l'État, le Département d'Ille-et-Vilaine s'est fixé comme objectif de contenir ses dépenses de fonctionnement. Il fait de sa 87^{ème} place au classement des Département en fonction du % de dépenses de fonctionnement un indicateur de bonne gestion. L'exercice des missions « à effectifs constants » obéit à cette logique de maîtrise comptable.*

- Vous félicitez-vous, a priori, de la 87^{ème} place du Département en matière de dépenses de fonctionnement ? Oui Non
- Etes-vous partisan de : fonctionner à « effectifs constants », augmenter les effectifs ou diminuer les effectifs ?

Le Département a vu augmenter le nombre des non-titulaires (auxquels il faut ajouter les assistants familiaux en situation de précarité permanente). Ces non-titulaires interviennent principalement sur des fonctions de remplacement ou de besoins dits occasionnels que le Département souhaite, pour des raisons d'économie, désormais sous-traiter au Centre de Gestion 35.

Etes-vous favorable :

- à la création d'un pool de remplacement de titulaires au Département ? Oui Non
- à un plan de déprécarisation afin d'aboutir à la titularisation des non titulaires ? Oui Non

Conditions de travail : *Sous la pression des politiques nationales et locales, les conditions de travail des agents du Département se sont dégradées générant démotivation et souffrance au travail. La nouvelle organisation des services (NOUVOS), symbolisée par la création des Agences départementales, participe de cette dégradation.*

Etes-vous favorable :

- à un bilan de la NOUVOS par un organisme indépendant ? Oui Non
- au renforcement de moyens de la médecine du travail ? Oui Non
- à la création d'un Observatoire paritaire de la souffrance au travail ? Oui Non

MERCI DE RENVOYER CE QUESTIONNAIRE AVANT LE 11 MARS 2011 A :

syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

tel. 02 99 02 39 82

fax. 02 99 02 39 91

www.sud-departementaux35.org

sud-departementaux@cg35.fr